



Attente de convocation au JAP

Par Attente

Bonjour

J'ai été condamné à 18 mois de prison dont 6 ans en probatoire.

J'ai fait appel et le verdict est resté inchangé.

Cet appel a eu lieu le 24 Février 2022.

Je n'ai toujours pas reçu de convocation au Juge d'application des peines.

Le délai légal étant, je crois entre 30 et 45 jours.

Cela fait presque 7 mois que j'attends.

J'ai contacté les secrétariats du pénal, du JAP et du PIPS...Aucun n'a de dossier me concernant !

Que dois-je faire ?

Merci.

Par Indigo

Bonjour Attente,

Rien ne vous interdit d'envoyer (en LR-AR pour plus de sécurité) les décisions rendues à votre rencontre, avec un courrier récapitulatif.

Courrier à envoyer soit au secrétariats du pénal, au JAP ou au PIPS.

Cordialement,